

PROCES-VERVAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation : 29 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14 (démission de M SCHNORR Roland le 02/09/2022)

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers absents excusés : 3 (dont 2 pouvoirs).

Nombre de conseillers absents : 1

Nombre de conseillers votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jocelyne PETIT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : PETIT Jocelyne, GUILBERT Christian, PITON Muguette, MOREAU Marylène, TACONNAT Gilles, DESTREBECQ Frédéric, BARBOSA Jacinta, LE ROY Jean-Claude, CONRARD Amaury, TRIN Nathalie.

Etaient absents excusés : PETIT Sébastien (donne pouvoir à PETIT Jocelyne), MAZINGUE Eric (donne pouvoir à LE ROY Jean-Claude), MEUNIER Hélène.

Etait absent : M GRIMAUT Guillaume (est arrivé à 18h55 et n'a pas participé au vote).

1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Monsieur DESTREBECQ Frédéric est désigné à l'unanimité, secrétaire de séance, par le conseil municipal (Article L 2121-15 du CGCT).

2- Approbation du compte-rendu du 28 juillet 2022 : Le compte-rendu de la séance du 28 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

3- Désignation d'un expert en repérage amiante et plomb avant travaux/démolition, dans le cadre du marché restructuration et extension de sanitaires et création d'un préau :

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner un expert, concernant la mission « repérage amiante et plomb » dans le cadre du marché de restructuration et extension de sanitaires et création d'un préau.

Notre maître d'œuvre, CB ECONOMIE, a contacté plusieurs organismes pour leur demander un devis et deux sociétés ont répondu :

AD EXPERTISE	CHEVALIER DIAG
400 € HT + prélèvement unitaire (suivant visite sur site)	300 € HT + 300 € HT+ prélèvement unitaire (suivant visite sur site)

Un élu précise que les prélèvements mentionnés dans l'offre, pour analyse, pourraient s'avérer nécessaires et doivent être pris en compte dans le mandat donné à Madame le Maire.

Après analyse et réflexion, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ**, à l'unanimité, le devis d'**AD EXPERTISE**, pour la mission « repérage amiante et plomb ».
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis et tout document s'y rapportant.
- Les crédits budgétaires sont prévus au budget.

Madame le Maire propose d'inviter les ouvriers des entreprises qui ont finalisé les travaux de raccordement de la troisième classe, à un « pot » afin de les remercier de leur rapidité et efficacité dans l'exécution des travaux.

INFORMATIONS :

❖ **Démission d'un conseiller municipal :**

Madame le Maire informe les conseillers de la lettre de démission pour raisons personnelles, en date du 2 septembre 2022, de Monsieur Roland SCHNORR, conseiller municipal.

- ❖ **Demande** : étudier la possibilité de remettre en place un dépôt de pain (sur le parking près de l'école).

La séance est levée à 19 heures 10.